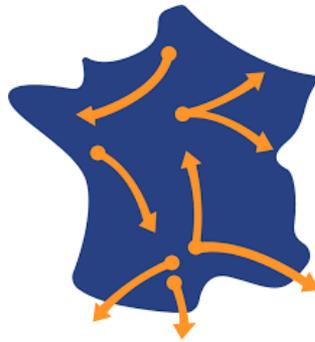


Introduction par l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN)



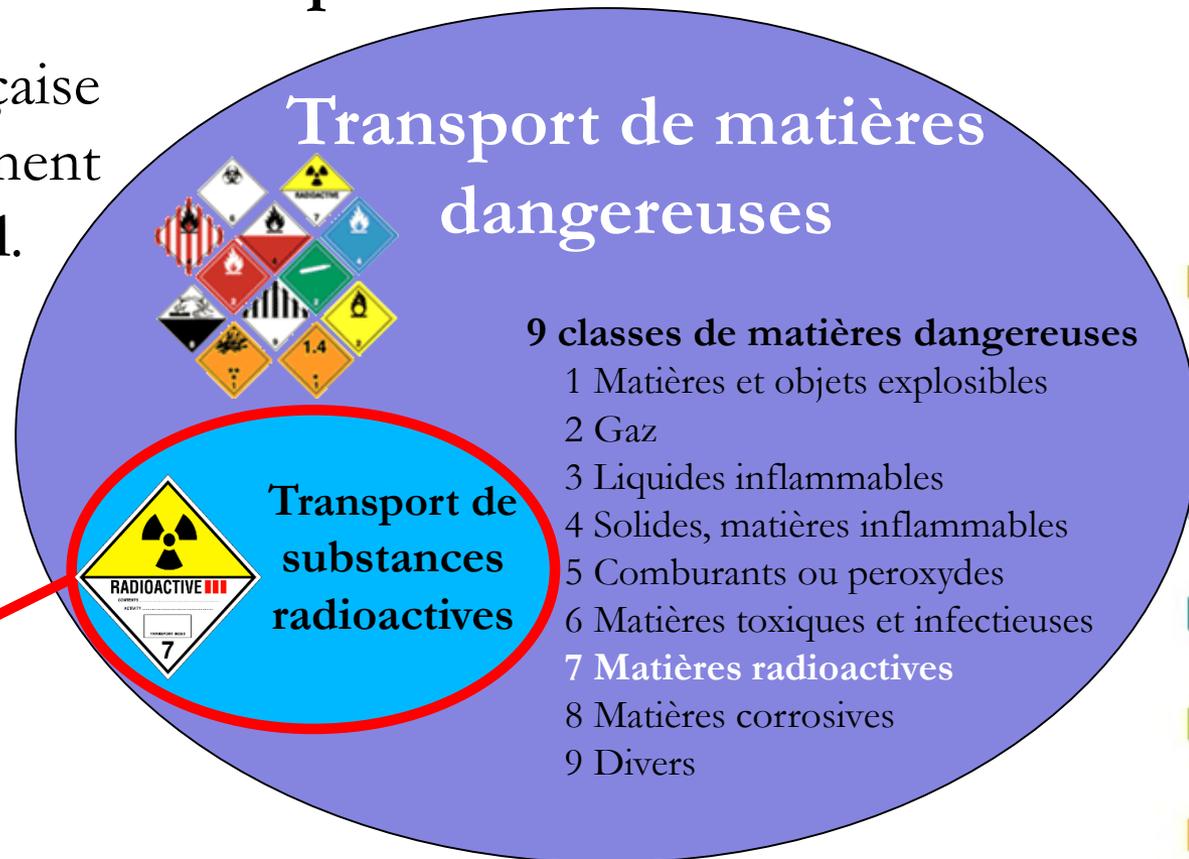
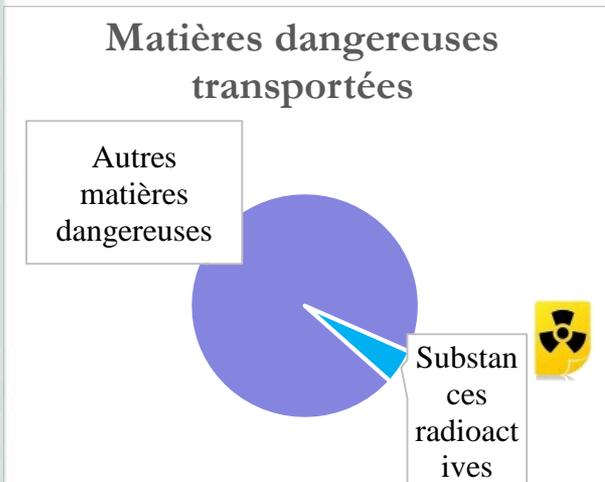
Débat public « PNGMDR »
**Le transport des substances radioactives : itinéraires,
sûreté, sécurité, transparence**

Rouen - 4 juillet 2019

Les transports de matières ou déchets radioactifs

S'il existe une réglementation cadrant les **transports de substances radioactives**, elle couvre, mais ne traite pas spécifiquement, le cas des transports de déchets radioactifs.

La réglementation française s'inscrit et découle largement d'un **cadre international**.



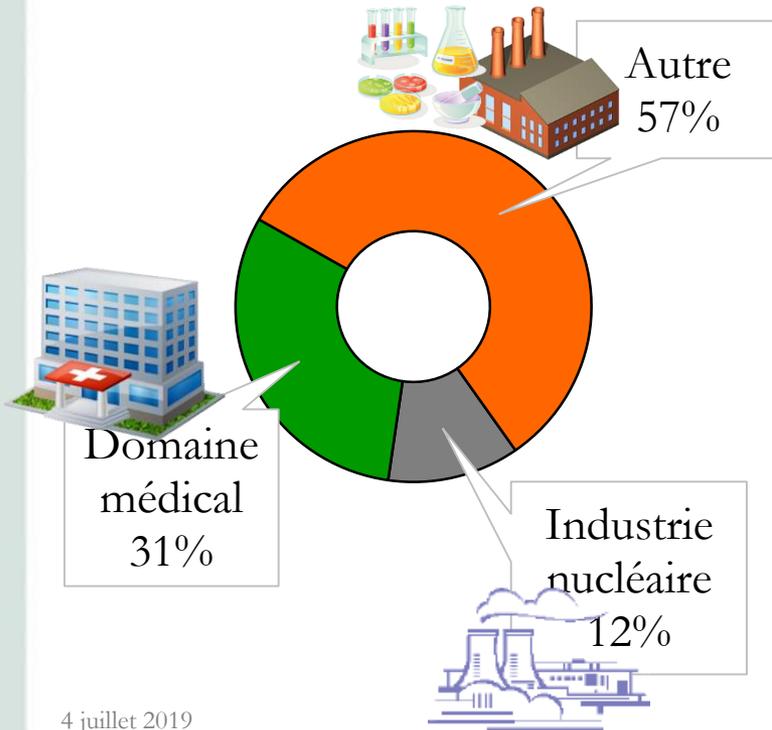
de substances radioactives (ordres de grandeur)

Environ 770 000 transports par an sur l'ensemble du territoire national

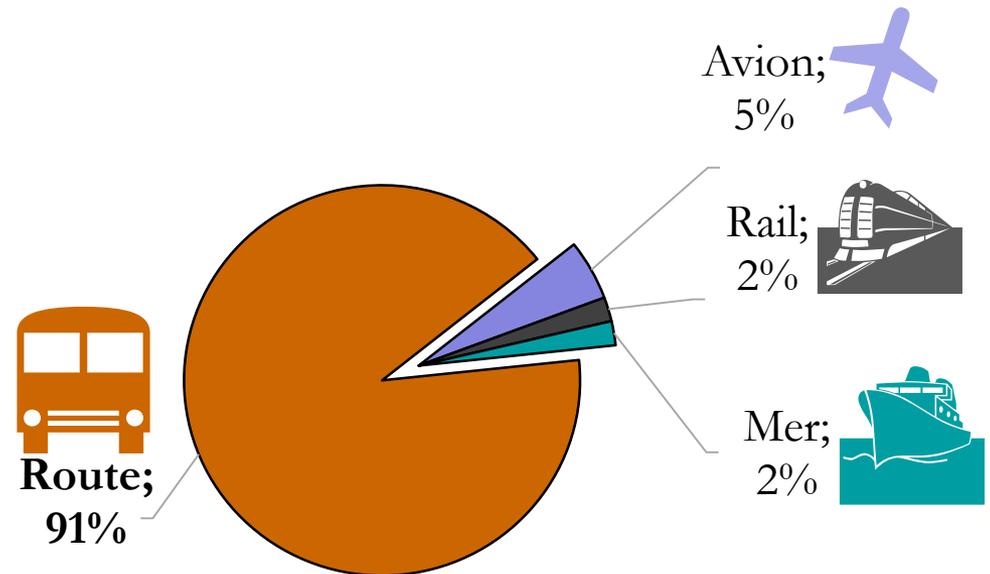


- ① Un même transport peut impliquer plusieurs colis
- ① Environ 980 000 colis transportés chaque année
- ① Pour l'industrie nucléaire : environ 19 000 transports annuels (114 000 colis)

Finalité du transport



Modes de transport

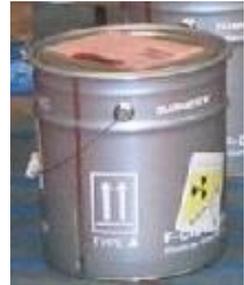


Les colis utilisés pour le transport de substances radioactives : très variés

➤ Volume du colis (d'une petite valise à un gros conteneur industriel)



➤ Masse du colis (du kg à plus d'une centaine de tonnes)



➤ Radioactivité contenue dans le colis (de 10^3 à 10^{18} Bq par colis)



Colis = emballage + contenu

1

Robustesse, par conception, du colis

- Le colis doit, à lui seul, apporter une bonne protection des personnes et de l'environnement.
- **Plus le contenu du colis est dangereux, plus le colis doit être résistant.**



2

Fiabilité des opérations de transport

- L'utilisation convenable des colis, le respect de la réglementation générale des transports, la formation... doivent **réduire la probabilité des anomalies, des incidents et des accidents**



3

Gestion de crise

- En cas d'incident voire d'accident, les consignes de sécurité, les plans d'urgence, la préparation des différents acteurs à de telles situations doivent permettre de limiter les conséquences.



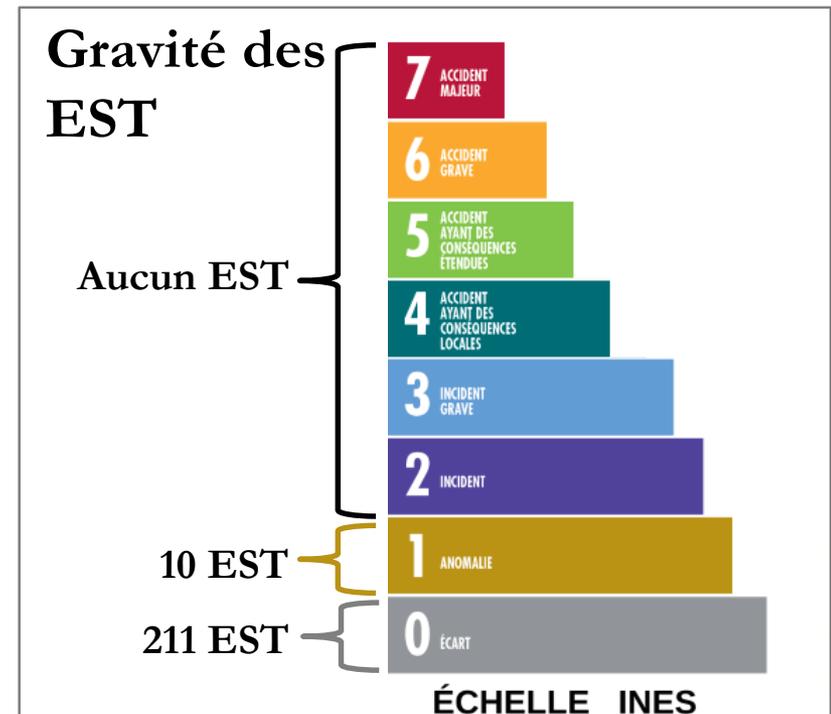
Les événements significatifs déclarés à l'ASN concernant les transports sur la voie publique

➤ Sur la période 2016-2018 (3 ans), **221 événements significatifs (EST)** ont été déclarés à l'ASN.

□ Leurs conséquences réelles sur les personnes et l'environnement ont été le plus souvent négligeables.

- Le colis n'a généralement pas été endommagé.
- Une exposition additionnelle très faible de certains travailleurs a pu avoir lieu (aucun dépassement des limites réglementaires).

□ La cause prépondérante est souvent liée à un manque de rigueur des acteurs du transport.



Le choix des itinéraires des transports de substances radioactives



➤ L'ASN n'est pas consultée sur le choix des itinéraires utilisés pour les transports de substances radioactives.

- Il peut exister certaines restrictions, par exemple relatives au passage dans des tunnels.

➤ Lorsque le transport porte sur des **matières nucléaires**, des dispositions spécifiques d'information de l'État, voire d'accord de l'État sur l'itinéraire sont prévues.

- ❑ Les services du Haut fonctionnaire de défense et de sécurité du Ministère de la transition écologique et solidaire sont en charge de ce sujet.





Pour en savoir plus : le site Internet de l'ASN (www.asn.fr) met à disposition de nombreuses informations (dossier pédagogique, lettres de suite d'inspection, avis d'incident, consultations du public, agréments de colis, rapports annuels de l'ASN, etc.)